

Infrastructure écologique
Chasseral – Doubs

Parc naturel
régional du Doubs
Place du 23-Juin 6
Case postale 316
CH-2350 Saignelégier

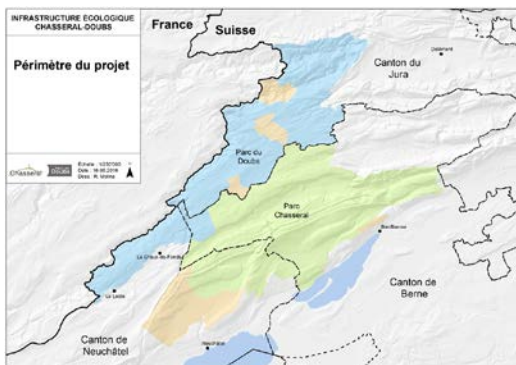
T +41 32 420 46 48
info@parcdoubs.ch
www.parcdoubs.ch

Dossier de presse – 28.06.2016

Renforcement de l'infrastructure écologique

Le projet-pilote d'infrastructures écologiques répond à un mandat lancé par l'OFEV faisant suite à l'adoption, en 2012, de la stratégie biodiversité par le Conseil fédéral. Son objectif est de dynamiser milieux, espèces et populations sur un vaste territoire se jouant des frontières géopolitiques dans un cadre collaboratif très dense.

1. Une nature qui se joue des frontières géopolitiques



Deux parcs naturels régionaux, trois cantons limitrophes et une région transfrontalière, avec des collaborations sur tous les fronts : l'espace BEJUNE et Pays horloger (F) forment une seule entité pour la nature qu'il faut mettre en valeur dans son ensemble. Au même titre que l'horlogerie, la biodiversité devient l'un des points

communs de cet espace géopolitique.

Dans les faits, l'équipe de projet, installée dans les locaux du Parc du Doubs à Saignelégier, collabore aussi bien avec les spécialistes des Parcs du Doubs et du Parc Chasseral qu'avec ceux du projet de Parc naturel français du Pays horloger, notamment pour la vallée du Doubs. Chacun apporte ses compétences propres pour réunir les informations et établir une stratégie commune de promotion de la biodiversité.

L'implication de trois cantons permet d'imaginer et de tester des mesures sur plusieurs territoires cantonaux de l'Arc jurassien pour une mise en œuvre simplifiée dans le futur. C'est cette finalité-là qui sera exploitée par les cantons et la Confédération à l'échéance du projet-pilote.

2. De la biodiversité partout

L'infrastructure écologique concerne les zones agricoles, les forêts ou les cours d'eau, mais inclut aussi les espaces verts dans les zones construites, les espaces bâtis eux-mêmes, les talus de routes ou encore les tronçons de chemins de fers. Elle englobe autant les grandes superficies que les objets ponctuels comme des arbres isolés, des pierriers, des tas de bois, des combles de maisons ou des suintements d'eau.

3. L'infrastructure écologique, nœud de la biodiversité

L'infrastructure écologique est avant tout un outil pour freiner la diminution constante de la biodiversité, complémentaire à tous les instruments existants.

Son principe est simple : relier davantage les aires protégées ou favorables à certaines espèces par des mesures à définir. L'objectif est de favoriser ainsi la dispersion et donc la vitalité des espèces. En effet un espace naturel de grande, qualité, s'il est isolé ne suffit pas assurer la pérennité des espaces qu'il entend préserver. En une phrase, l'infrastructure écologique est à la biodiversité ce que l'infrastructure routière et ferroviaire est à la mobilité.

La mise en œuvre est complexe : il s'agit de bien connaître les forces et faiblesses des biotopes sous protection par rapport à différents types d'espèces. En effet agir pour la nature ne peut pas reposer sur des diagnostics partiels mais bien sur une analyse scientifique étayée.

Les mesures doivent être pertinentes. Et là aussi, pour les Parcs il ne s'agit pas d'alourdir l'arsenal administratif et contraignant mais bien de construire une approche complémentaire. Essentiellement le volontariat et la contractualisation, en somme faire le pari de l'adhésion de chacun.

4. Pourquoi un tel projet ?

La biodiversité est indispensable à la vie humaine. Elle nous offre des prestations (détente, loisirs), nous nourrit, définit la qualité de l'air que l'on respire et est importante pour l'économie (agriculture, pisciculture, apiculture, tourisme,...).

Or, cette biodiversité a fortement régressé depuis 60 ans. Nos besoins ont profondément transformé les espaces naturels. Modifications dont nous commençons aujourd'hui de constater les effets collatéraux.

Les initiatives pour limiter la perte de la biodiversité existent à tout niveau. Cette initiative-ci émane du Conseil fédéral, qui a approuvé le 26 avril 2012 la stratégie de la biodiversité. L'un de ses aspects importants est de vouloir coordonner, multiplier, mettre en valeur et faire fructifier les différentes actions entreprises dans le cadre d'une mise en réseau des espaces (biotopes), des acteurs et des compétences.

Ce projet-pilote – qui est mené sur tous les territoires des Parcs en Suisse, sur mandat de l'OFEV – a pour objectif de réunir du savoir-faire existant et de développer de nouvelles méthodes pour rendre plus efficace la conservation de la biodiversité. Notamment par une optimisation des outils existants.

Les parcs sont particulièrement intéressants par leur statut complémentaire aux institutions officielles (cantons, communes) comme à celui des milieux associatifs. Par leurs activités multiples, ils peuvent intégrer la protection de la nature dans d'autres projets qu'ils mènent comme par exemple les offres touristiques ou la promotion des produits régionaux.

Exemple concret de mesure (1) : le murin de Daubenton



murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) @Yves Bilat

Le murin de Daubenton a besoin de cavités dans les arbres ou d'anfractuosités dans les murs et les ponts comme logement estival et des grottes ou des bunkers pour l'hiver. Il a besoin de forêts, de lisières étagées, de haies, de pâturages pour chasser et se déplacer. Or, la rénovation d'ouvrages, le comblement de gouffres ou la diminution d'arbres à cavité ont contribué à réduire le réseau de résidences de ces chauves-souris.

- ✓ Sans péjorer l'esthétique et la qualité des ouvrages d'art, des mesures faciles (dans les combles notamment) peuvent être mises en œuvre, soutenues et financées pour améliorer la situation de ces mammifères. Celles-ci seront à disposition des communautés mais aussi des privés qui voudraient s'engager à leur échelle.

Exemple concret de mesure (2) : les cordulégastres



Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) © Stefan Kohl

Les cordulégastres sont des libellules qui vivent dans l'environnement particulier des sources, présentes en forêt, en zone agricole ou même dans les villages. Elles se reproduisent dans les petits ruisseaux à l'aval des sources, qui constituent leurs territoires de chasse et leurs voies de communication. Or, un grand nombre de sources ont été captées. Le réseau de ces biotopes s'est appauvri. La cordulegastre est souvent isolée, sans possibilités d'échanges entre ses populations.

- ✓ Nos besoins croissants en eau et des problèmes de pollutions ponctuelles ont favorisé l'utilisation de nappes d'eau profondes. Une multitude d'anciens captages abandonnés peuvent ainsi être remis à la nature avec des mesures simples, peu coûteuses et peu gourmandes en surface.

Un plan en trois phases

Phase 1 (2016) : réaliser les analyses pour un état des lieux détaillé

Diverses analyses vont permettre de faire une photographie de l'état actuel, consultable sous la forme de cartes. Dans le détail: analyse spatiale et évaluation de l'infrastructure écologique par la compilation des données d'espèces, d'inventaires, de zones protégées ; relevés complémentaires éventuels ; identification des lacunes et opportunités.

Phase 2 (2016-2017): définir les objectifs pour une stratégie commune d'actions

Des mesures complémentaires aux politiques sectorielles de l'environnement seront imaginées de concert avec tous les acteurs concernés. Leur implication est centrale. Dans le détail : développement des nouvelles mesures ; identifications des actions existantes à mettre en valeur ou multiplier ; vérification de compatibilité avec les autres politiques sectorielles

Phase 3 (2017): planifier les mesures et compléter les financements

Planification des mesures que les Parcs et les cantons pourront mettre en œuvre en fonction de l'intérêt des partenaires concernés (privés communes, associations) et de la faisabilité technique et financière ; trouver des ressources nouvelles par rapport aux budgets usuels. Rendu du projet-pilote.

- A partir de 2018, hors projet-pilote, mise en œuvre des stratégies et des mesures définies dans le projet pilote.

5. Financement du projet

Les dépenses sont budgétées à 290'000.- CHF par an et par Parc régional. L'entier du financement (1'162'000.- CHF pour les deux ans) est assuré par l'Office fédéral de l'environnement.

Contact et informations :

Emmanuel Contesse, chef de projet
emmanuel.contesse@parcdoubs.ch
+41 (0)32 420 46 48